Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

CCCE

République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

Roland BALCERZAK,
Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK, Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Hervé GROULT, Jean-Luc MANSUY, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Stéphane PFLUMIO, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, , Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Evelyne SCHMITTER, Brigitte DA COSTA, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN, Betty DE LUCIA

Absents avec procuration :

Sylvie BIRCK	à	Cyril LAUTERFING
Frédéric MESLARD	à	Yannick OLIGER
Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ

Absent excusé : Jonathan ROSA

Date de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 45
Nombre de votants : 49 jusqu'au point 18, puis 48 jusqu'au point 20, et 49 jusqu'au point 31

Secrétaire de séance : Nicolas DZIEZUK

24. Objet : SCOTAT – Communication du rapport d'activités de l'année 2025

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2009-DRCLAJ/1-052 du 3 septembre 2009 portant création du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT),

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'article L. 5211-39, actant la présentation pour avis, à l'assemblée délibérante du rapport annuel des activités du

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territorial de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT).

Le rapport d'activités retrace l'ensemble des actions menées par le Syndicat Mixte au cours de l'année 2025, notamment :
- la mise en œuvre et le suivi du SCOT,
- les travaux d'observation territoriale,
- l'accompagnement des EPCI membres dans leurs démarches d'urbanisme,
- les actions de concertation et de consultation (élus, PPA, public),
- la gestion administrative et financière de l'établissement,
- les perspectives d'approbation du SCOT en 2026.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités du SCOTAT pour l'année 2025.

Le Conseil communautaire prend acte.

Fait à Cattenom, le 30 septembre 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS
Le Président

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

SCOT
AGGLOMERATION THIONVILLOISE

LA PRESIDENTE
Maire de Yutz
Vice-Présidente Communauté Thionville
Fensch Agglomération

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS
ARRIVE LE
13 JUIL. 2026
N° 956

Communauté de Communes
de Cattenom et environs
Monsieur le Président
2 Avenue du Général De Gaulle
57570 CATTENOM

Thionville, le 09 juillet 2026

Objet : Rapport d'activités 2025 du Syndicat Mixte

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous transmets ci-joint :

- le rapport d'activités pour l'année 2025 du Syndicat Mixte pour le SCOTAT (comité du 06/07/2026)
- le compte administratif 2025 approuvé par le Comité Syndical du SCOTAT en date du 09/03/2026.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication aux délégués de votre EPCI au cours d'un Conseil de Communauté en séance publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE
SCOTAT

Clémence POUGET

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE
40 rue du Vieux Collège – CS 80 535 – 57109 THIONVILLE cedex 9
Tél : 03.82.51-35.12 – Fax : 03.82.51.35.15
syndicat.scotat@scotat.fr - http://scotat.proscot-eau.fr/

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2026

SCOT
AGGLOMERATION THIONVILLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE (SCOTAT)

Délibération n°2026-029

Date de la convocation : 30/06/2026
Nombre de membres : 34
Quorum : délibère valablement sans quorum report comité du 29/09/26 (absence majorité des membres)
Nombre de votants : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de procurations : 06

COMITE SYNDICAL
Séance du 06/07/2026 – 18h00

Sous la présidence de
Mme Clémence POUGET

❖ Etaient présents

Communauté Thionville Fensch Agglomération
Loïc FRANCOIS, Marie-Laurence HERFELD, Angèle KASPAR-COTRUPI, Marc LUCCHINI

Communauté de communes de l'Arc Mosellan
Isabelle CORNETTE,

Communauté de communes de Cattenom et Environs
Michel HERGAT, Olivier KORMANN

Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette
Jean-Jacques BOURSON

Communauté de communes du Bouzonvillois Trois Frontières
Jérôme DEVELLE,

❖ Ont donné procuration :
Laurent CAVALIERI à Marie-Laurence HERFELD
Alexandra REBSTOCK-PINNA à Marc LUCCHINI
Antoine FALCHI à Jean-Jacques BOURSON
Jérémy BARILLARO à Jérôme DEVELLE
Patrick BECKER à Clémence POUGET
Rachel ZIROVNIK à Michel HERGAT

❖ Excusés :
René ANDRE, Patrick BERVEILLER Stéphan BRUSCO, Fabrice CERBAI, Jean-Pierre CERBAI, Jean-Marie COLIN, Jean-Paul DOR, Marc FERRERO, Eric GONAND, Alexandre HOLSENBURGER, Pierre KOWALCZYK, Dayana LOUIS, Olivier POSTAL, Jean-Luc PROBST, Arnaud SPET, Pierre TACCONI, Bernard VEINNANT

❖ Assistaient en outre :
Mme Sonia BREH, Assistante de direction du Syndicat Mixte du SCOTAT

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2026

Point 1 : Rapport d'activités 2025

Ce document retrace l'ensemble des actions menées par le Syndicat au cours de l'année 2025, notamment :

La mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ; les travaux d'observation territoriale et de suivi des indicateurs ; l'accompagnement des collectivités membres dans leurs démarches d'urbanisme et d'aménagement ; les actions de concertation, de communication et de partenariat ; la gestion administrative, financière et budgétaire de l'établissement ; les perspectives et projets engagés pour les exercices à venir.

Le rapport d'activités constitue un document d'information destiné à rendre compte de l'activité du Syndicat et de l'exécution des missions qui lui sont confiées.

Après en avoir débattu, valablement sans condition de quorum, étant donné qu'en date du 29/06/2026, il n'a pas pu délibérer valablement car la majorité des membres en exercice n'était pas présente.
Le Comité syndical :

- *Prend acte de la présentation du rapport d'activités 2025 du Syndicat ;*
- *Précise que ce rapport sera tenu à la disposition du public selon les modalités habituelles de communication des documents administratifs.*

Pour extrait conforme,
Thionville le 06 juillet 2026

La Présidente – Clémence POUGET

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
SCOTAT
AGGLOMÉRATION THIONVILLOISE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026

SYNDICAT MIXTE
DU SCOTAT

2025

RAPPORT D'ACTIVITÉS

SCOT
AGGLOMERATION THIONVILLOISE

40 rue du Vieux Collège -
57100 THIONVILLE

https://scotat.proscot-eau.fr/

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

Sommaire

I. Carte d'identité du SCOTAT 4

II. **Les instances du Syndicat Mixte du SCOTAT** 5

1. Le Bureau Syndical 5
2. Le Comité Syndical 5
3. Les réunions du Bureau et Comité Syndical 6

III. **Les moyens financiers** 10

IV. **En route vers l'élaboration du SCOT** 12

A. Phase du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) 12

a. La consultation des élus 13

b. *La* consultation des personnes publiques associées (PPA) 14

c. *La* consultation du public 15

d. La concertation 16

B. La CDPENAF 16

C. L'ENQUETE PUBLIQUE 17

V. **Perspectives 2026** 18

VI. ANNEXES 19

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE



Clémence POUGET
Présidente du Syndicat Mixte

Mot de la Présidente

L'année 2025 a constitué une étape majeure dans la poursuite de nos missions au service du territoire et de ses habitants. Dans un contexte marqué par des évolutions réglementaires importantes et des enjeux croissants en matière d'aménagement, de sobriété foncière et de développement durable, notre action s'est inscrite dans une dynamique de réflexion, d'anticipation et de construction collective.

Parmi les temps forts de cette année, l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise SCOTAT a mobilisé l'ensemble des acteurs concernés autour d'une ambition commune : définir un projet de territoire cohérent, équilibré et durable pour les années à venir. L'arrêt du projet de SCoT le 30 juin 2025 a marqué une étape déterminante avant sa consultation auprès des Personnes Publiques Associées et sa mise à l'enquête publique.

Face aux objectifs fixés par la loi Climat et Résilience et au cadre défini par le SRADDET, nous avons poursuivi nos travaux avec la volonté de concilier attractivité territoriale, préservation des ressources et qualité de vie. Cette exigence nous invite à repenser nos modes d'aménagement et à imaginer des solutions innovantes pour répondre aux besoins du territoire tout en maîtrisant notre consommation foncière.

Le présent rapport d'activités retrace les principales actions menées au cours de l'année 2025, les avancées réalisées ainsi que les perspectives qui s'ouvrent pour 2026. Il témoigne de l'engagement collectif des élus, des partenaires et des équipes mobilisées pour construire un développement territorial à la fois ambitieux, responsable et durable.

Clémence POUGET

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMÉRATION THIONVILLOISE
SCOTAT

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

I. Carte d'identité du SCOTAT

Créé par arrêté inter-préfectoral du 3 septembre 2009, le Syndicat Mixte du SCOTAT était composé de 6 EPCI et 120 communes représentant une population de 275 300 habitants (INSEE 2021).

Adopté à l'unanimité par délibération du 27 février 2014, le SCOT de l'Agglomération Thionvilloise est constitué en Syndicat Mixte.

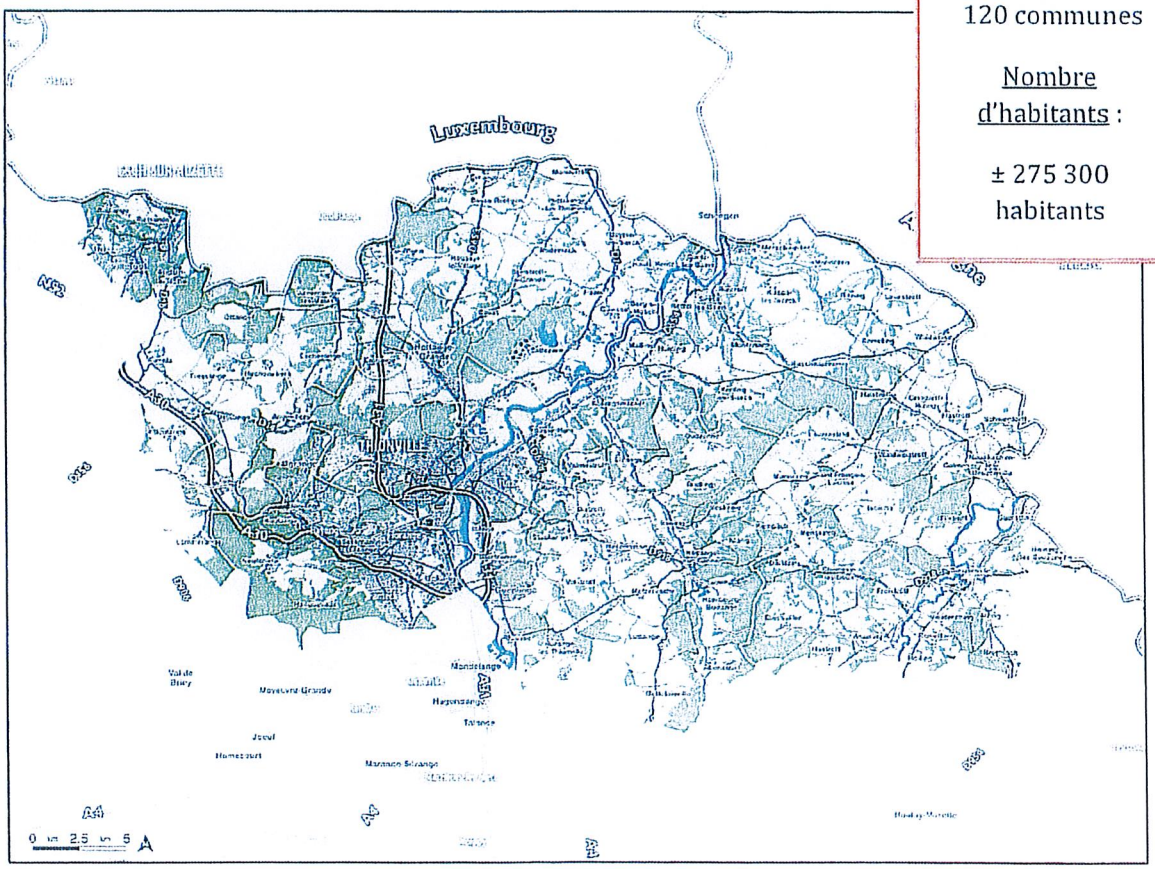
Un arrêté préfectoral en date du 01/02/2017 a prononcé, en outre, l'extension du périmètre du SCOTAT de 99 à 120 communes.

Le territoire :

120 communes

Nombre d'habitants :

± 275 300 habitants



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

II. Les instances du Syndicat Mixte du SCOTAT

1. Le Bureau Syndical

Président : Roger SCHREIBER			
1er Vice-Président :	Fabrice CERBAI (CAVF)	1er Assesseur :	Rémy DICK (CAVF)
2ème Vice-président :	Arnaud SPET (CCAM)	2ème Assesseur :	Pierre KOWALCZYK (CCAM)
3ème Vice-Président :	Patrick RISSER (CCPHVA)	3ème Assesseur :	Jean-Jacques BOURSON (CCPHVA)
4ème Vice-Président :	Roland BALCERZAK (CCCE)	4ème Assesseur :	Maurice LORENTZ (CCCE)
5ème Vice-Président :	Jean-Paul DOR (CCB3F)	5ème Assesseur :	Jérôme DEVELLE (CCB3F)
6ème Vice-Président :	Marc FERRERO (CAPFT)	6ème Assesseur :	Olivier POSTAL (CAPFT)
7ème Vice-Président :	Jérémy BARILLARO (CAVF)	7ème Assesseur :	Sylvie SCHUTZ (CAVF)
8ème Vice-Président :	Clémence POUGET (CAPFT)		

2. Le Comité Syndical

COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION		COMMUNAUTES DE COMMUNES			
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE	DU VAL DE FENSCH	DE L'ARC MOSELLAN	DE CATTENOM ET ENVIRONS	DES TROIS FRONTIERE	DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
René ANDRE, Jean-Marie COLIN, Marc FERRERO, Marie-Laurence HERFELD, Angèle KASPAR-COTRUPI, Marc LUCCHINI, Olivier POSTAL, Clémence POUGET, Roger SCHREIBER, Bernard VEINNANT,	Jérémy BARILLARO, Denis CENTOMO, Fabrice CERBAI, Rémy DICK, Serge JURCZAK, Jean-François MEDVES, Patrick PERON, Sylvie SCHUTZ	Isabelle CORNETTE, Pierre KOWALCZYK, Arnaud SPET Pierre TACCONI, Pierre ZENNER	Roland BALCERZAK, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Bernard ZENNER	Armel CHABANE, Jérôme DEVELLE, Jean-Paul DOR, Alain PIERROT	Jean-Jacques BOURSON, Claude BOCEK, Gilles DESTREMONT, Patrick RISSER

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

3. Les réunions du Bureau et Comité Syndical

- **Comité du 24 février 2025**
  - DOB 2025



- **Bureau du 24 février 2025 :**
  - Volet commerce (DAACL)



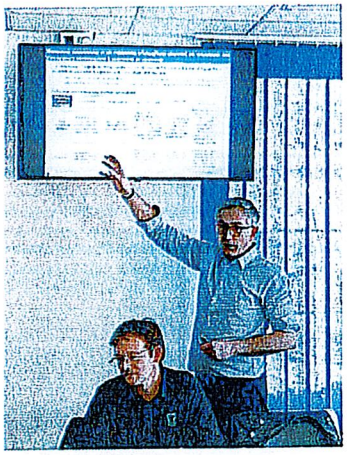
- **Comité du 17 mars 2025**
  - Budget du Scotat



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

- **Bureau du 24 mars 2025 :**
  - Elaboration SCOT : thématique objectifs chiffrées (logement, espace, économie, phasages espaces éco)





- **Bureau du 07 avril 2025 :**
  - Synthèse des retours des EPCI et poursuite du travail sur le volet commerce (DAACL)



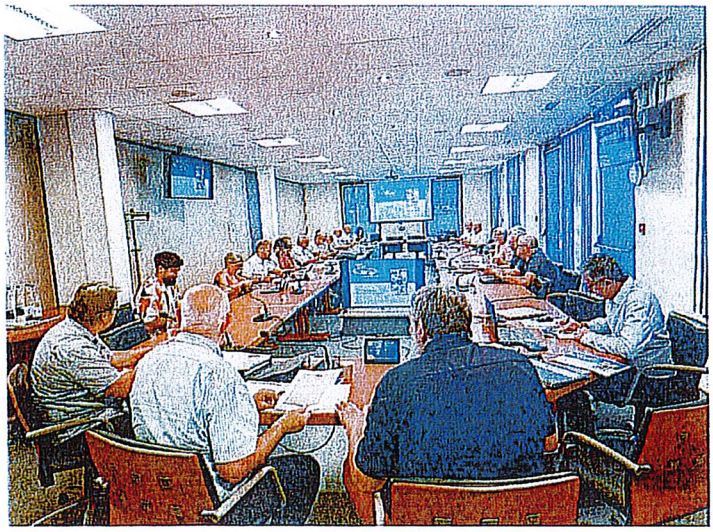
Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

- **Bureau du 12 mai 2025 :**
  - Travail sur le DOO



- **Comité du 10 juin 2025**
  - Avis sur le SRADDET

- **Comité du 30 juin 2025**
  - Approbation du bilan de la concertation du SCoT et arrêt du projet de SCoT



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

- **Bureau du 15 septembre 2025 :**
  - Point sur l'avancement de la procédure d'élaboration du SCOTAT

- **Comité du 01er décembre 2025**
  - Point divers scot

- **Bureau du 08 décembre 2025 :**
  - Séance de travail : synthèse des avis PPA (transmis par mail) et propositions de réponses

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

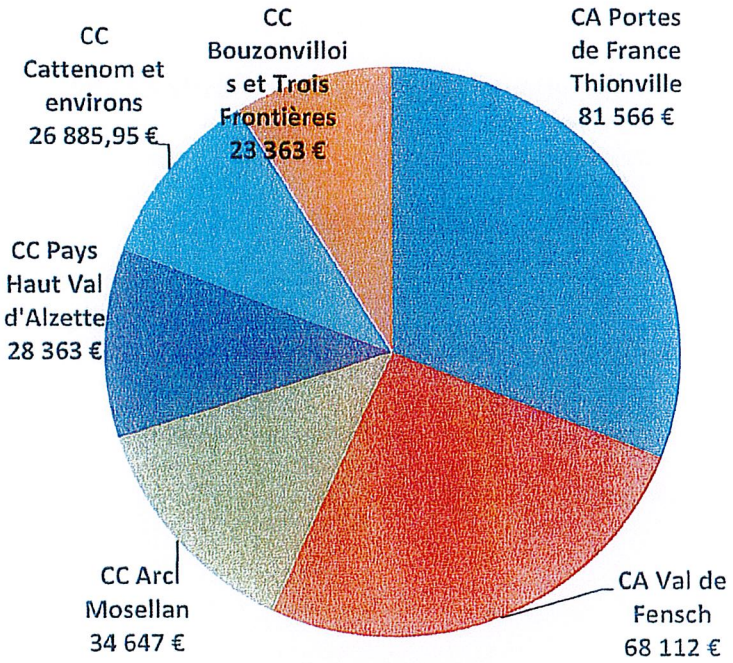
III. Les moyens financiers

Le **Budget Primitif 2025** du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT) a été adopté à l'équilibre. Il s'établit comme suit :

- **Section de fonctionnement :** 359 701.15 €
- **Section d'investissement :** 4 406,21 €

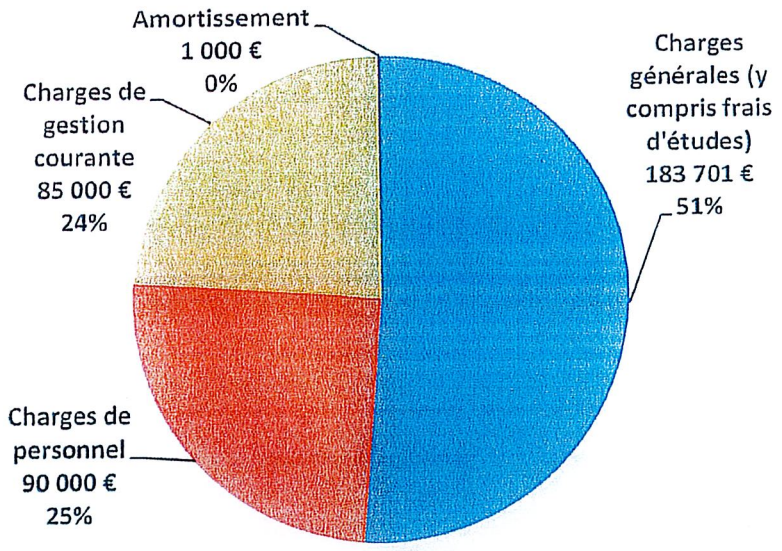
Conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, le **Comité Syndical** a fixé la **contribution des EPCI membres** à **0,95 € par habitant** pour l'année 2024. Ce calcul repose sur les données de population issues du **dernier recensement connu**.

Contributions des EPCI membres en 2025 :

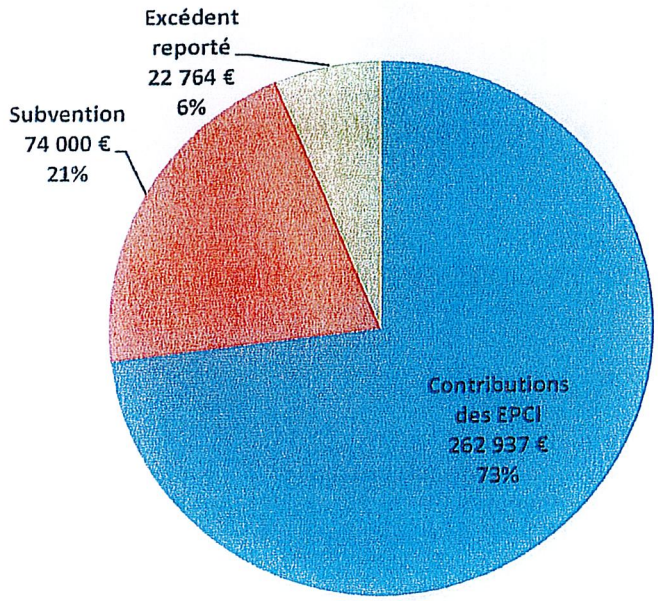


Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

Dépenses de fonctionnement prévisionnelles du BP 2025



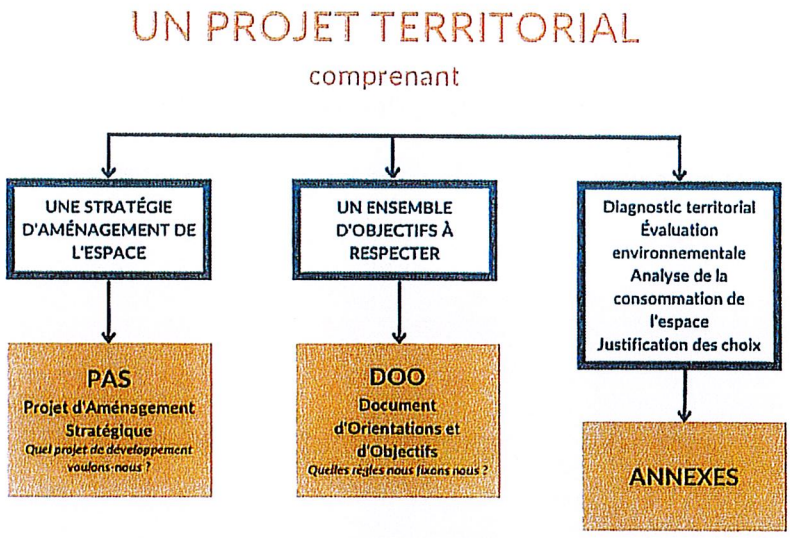
Recettes de fonctionnement prévisionnelles du BP 2025



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

IV. En route vers l'élaboration du SCOT

- *Le 03 juillet 2023 :* nous avons démarré la procédure d'élaboration du SCOTAT
- *Le 30 juin 2025 :* Approbation du bilan de la concertation du SCoT et arrêt du projet de SCoT



A. *Phase du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs)*

Le DOO constitue la partie réglementaire du SCOT et fixe les règles et orientations que les documents d'urbanisme locaux (notamment les PLU ou PLUi) doivent respecter ou prendre en compte.

Le DOO traite notamment :

- de l'organisation de l'urbanisation ;
- de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- des déplacements et des transports ;
- du développement économique et commercial ;
- de l'habitat et du logement ;
- de la transition écologique et énergétique.

Le DOO traduit cette vision en orientations et objectifs opposables aux documents d'urbanisme inférieurs.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

a. La consultation des élus

Objectifs :

- Informer et associer les élus à chaque étape de l'élaboration du SCoT.
- Recueillir les avis, préoccupations et propositions.

Date : Séminaire 22 avril 2025

- Présenter les grandes orientations du DOO ;
- Échanger sur les enjeux majeurs et les perspectives pour l'aménagement et le développement durable de notre territoire ;
- Recueillir vos contributions afin d'affiner cette étape essentielle.





Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

b. La consultation des personnes publiques associées (PPA)

Objectifs :

- Recueillir les avis techniques des partenaires institutionnels (État, Région, Département, chambres consulaires, etc.).
- S'assurer de la compatibilité avec les documents de rang supérieur.

Dates :

12 mai 2025 : présentation de l'avancement des travaux sur le DOO pour partage et échanges



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

c. *La* consultation du public

Objectifs :

- Associer les habitants et les acteurs locaux à la démarche.
- Favoriser la transparence et la compréhension du SCoT.

Dates:

- 20 mai 2025 : échange sur l'ensemble du projet stratégique en matière de politiques d'aménagement, pour un développement de notre territoire équilibré et cohérent avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain.









Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

d. La concertation

Elle diffuse l'information au public (habitants, associations...) sur le projet et son contenu. Elle est organisée pour recueillir les observations et souhaits de la population.

Les observations sont prises en compte dans l'élaboration du document SCOT.

Les « outils » de concertation du SCOTAT sont :

a) **Le site internet** avec un accès pour le public avec des liens, des forums... et un espace de travail réservé aux élus http://scotat.proscot-eau.fr/



SCoT de l'Agglomération Thionvilloise BIENVENUE DETAILS CONTACT

b) **Un registre de la concertation** disponible du public dans chaque EPCI, ainsi qu'au Syndicat Mixte

B. La CDPENAF

La Commission Départementale dePréservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers est chargée d'émettre un avis sur les projets et documents d'urbanisme afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers et de limiter l'artificialisation des sols.

Le SCOT de l'Agglomération Thionville a arrêté son projet le 30/06/2025.

Une présentation du dossier en CDPENAF a été faite le 29/08/2025.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

C. L'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du Président du SCOTAT en date du 14/10/2025 est organisée une **enquête publique unique relative au projet d'Elaboration du SCOT de l'agglomération Thionvilloise, arrêté par délibération du Comité Syndical du SCOTAT le 30 juin 2025.**

Elle s'est déroulée **du mardi 18 novembre 2025 à 10 heures au 19 décembre 2025.**

Par décision du 03/10/2025, la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Jean. ANNAHEIM Président de la commission ; ainsi que de Monsieur Laurent MULLER et Mme Yanina ISUANI membres de la commission.

Le dossier d'enquête publique du projet de SCoT de l'Agglomération Thionvilloise était consultable :

1) En format papier, dans les 7 lieux suivants, sauf les jours de fermetures exceptionnelles, aux heures d'ouverture : au siège de l'enquête, Syndicat Mixte du SCOTAT, et dans les 6 EPCI membres du scot.
2) en version numérique
3) en accès sur un poste informatique au siège de l'enquête, Syndicat Mixte du SCOTAT

Le public a pu transmettre ses observations et contributions selon les modalités suivantes : sur les registres d'enquête, par voie postale, par courriel : ou via l'adresse mail.
Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé.

Lors de permanences, le commissaire-enquêteur a reçu le public afin de recueillir ses observations et contributions.

Le public peut consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pendant un an à compter de sa remise.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

V. Perspectives 2026

L'année 2026 constituera une étape déterminante pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise.

À l'issue de la phase de consultation des Personnes Publiques Associées et de l'enquête publique menée à la fin de l'année 2025, les premiers mois de 2026 seront consacrés à l'analyse des avis et observations recueillis ainsi qu'aux éventuels ajustements du projet.

Cette démarche doit conduire à l'approbation définitive du SCoT avant les élections municipales, permettant ainsi au territoire de disposer d'un document stratégique, en cohérence avec les objectifs de la loi Climat et Résilience et du SRADDET Grand Est. Cette approbation marquera l'aboutissement de plusieurs années de travail et ouvrira une nouvelle phase consacrée à la mise en œuvre opérationnelle des orientations définies collectivement.

L'année 2026 sera également marquée par le renouvellement des équipes municipales et intercommunales à l'issue des élections locales. Dans ce contexte, le SCoT constituera un **cadre de référence essentiel pour accompagner les nouveaux élus** dans la définition et la conduite de leurs politiques d'aménagement, de développement économique, de mobilité, d'habitat et de transition écologique.

Au-delà de son approbation, l'enjeu sera de **faire vivre le document**, d'en **assurer le suivi** et l'évaluation, et **d'accompagner les collectivités** dans la traduction de ses orientations au sein de leurs documents d'urbanisme et de leurs projets de territoire.

Cette phase de mise en œuvre sera déterminante pour concrétiser les ambitions portées par le SCOTAT en faveur d'un développement équilibré, attractif et durable du territoire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

VI. ANNEXES

DELIBERATIONS DU SCOTAT - Année 2025

- DELIBERATIONS DU 24/02/2025 — COMITE SYNDICAL
  - 2025-001 Partenariat AGAPE / SCOTAT
  - 2025 – 002 DOB 2025

- DELIBERATIONS DU 17/03/2025 — COMITE SYNDICAL
  - 2025-003 Projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes du Bouzonvillois -Trois Frontières (CCB3F)
  - 2025-004 Partenariat AGAPE : convention financière 2025
  - 2025-005 Compte administratif 2024
  - 2025-006 Compte de gestion 2024
  - 2025-007 Affectation du résultat de l'exercice 2024
  - 2025-008 Budget Primitif 2025

- DELIBERATIONS DU 06/06/2025 — COMITE SYNDICAL
  - 2025–009 Avis sur la modification du SRADDET

- DELIBERATIONS DU 30/06/2025 — COMITE SYNDICAL
  - 2025-010 Approbation du bilan de la concertation du SCoT et arrêt du projet de SCoT

- DELIBERATIONS DU 01/12/2025 — COMITE SYNDICAL
  - 2025–011 Avis à donner sur le projet A31bis secteur Nord
  - 2025-012 Exercice budgétaire 2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

SCOT
AGGLOMERATION THIONVILLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE (SCOTAT)

Délibération n°2026-015

Date de la convocation : 25/02/2026
Nombre de membres : 36
Quorum : 19
Nombre de votants : 26
Nombre de présents : 19
Nombre de procurations : 07

COMITE SYNDICAL
Séance du 02/03/ 2026 – 17h30

Sous la présidence de
Mme Clémence POUGET

❖ Etaient présents

Communauté Thionville Fensch Agglomération
René ANDRE, Jérémy BARILLARO, Fabrice CERBAI, Marc FERRERO, Alexandre HOLSENBURGER, Marc LUCCHINI, Olivier POSTAL, Roger SCHREIBER, Bernard VEINNANT

Communauté de communes de l'Arc Mosellan
Isabelle CORNETTE, Pierre KOWALCZYK, Arnaud SPET, Pierre ZENNER

Communauté de communes de Cattenom et Environs
M. Roland BALCERZAK, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ,

Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette
Jean-Paul BOURSON

Communauté de communes du Bouzonvillois Trois Frontières
Jean-Paul DOR,

❖ Ont donné procuration :
Jean-Marie COLIN à Marc LUCCHINI
Jérôme DEVELLE à Jean-Paul DOR
Serge JURCZAK à Fabrice CERBAI
Angèle KASPAR-COTRUPI à Jean-Marie COLIN
Patrick RISSER à Jean-Jacques BOURSON
Pierre TACCONI à Arnaud SPET
Patrick RISSER à Jean-Paul BOURSON

Bernard ZENNER à Maurice LORENTZ

❖ Excusés :
Claude BOCEK, Denis CENTOMO, Jean-Pierre CERBAI, Armel CHABANE, Gilles DESTREMONT, Marie-Laurence HERFELD, Jean-François MEDVES, Patrick PERON, Alain PIERROT, Sylvie SCHUTZ

❖ Assistaient en outre :
M Thierry CARRE, Directeur Général du Syndicat Mixte du SCOTAT
Mme Sonia BREH, Assistante de direction du Syndicat Mixte du SCOTAT

Accusé de réception en préfecture
057-200022010-20260309-2026-015-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_24_SI-DE

Point 1 : Compte administratif 2025

Le compte administratif de l'exercice 2025 a enregistré les dépenses et recettes suivantes :

- **En fonctionnement :**

Dépenses : 314 652,51 €
Recettes : 299 937,52 €

Les principales dépenses de fonctionnement ont porté sur le financement d'études pour un montant de 117 600 € (élaboration du nouveau SCOT), ainsi que sur les charges de fonctionnement du Syndicat.

La section de fonctionnement a été financée par les contributions des EPCI membres (262 936,95 €).

Il en résulte un solde déficitaire de fonctionnement de – 14 714,99 €.

Compte-tenu de l'excédent de fonctionnement reporté (22 764,15 €), le résultat global de fonctionnement s'élève à + 8 049,16 €.

- **En investissement :**

Dépenses : 0 €
Recettes : 843,75 €

Il en résulte un solde excédentaire d'investissement de + 843,75 €.

Il n'y a pas de crédits reportés en 2025.

Compte tenu de l'excédent d'investissement 2024 reporté (3 406,21 €), le résultat de la section d'investissement cumulé s'élève à + 4 249,96€.

Après avoir débattu, Madame Clémence POUGET, Présidente du SCOTAT quitte la salle et ne participe pas au vote. Sous la présidence de Monsieur Arnaud SPET, 1er Vice-Président, le Comité Syndical, à l'unanimité approuve sur le compte administratif 2025.

Pour extrait conforme,

Thionville le 09 mars 2026

La Présidente – Clémence POUGET

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE
SCOTAT

Accusé de réception en préfecture
057-200022010-20260309-2026-015-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026